



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 FEVRIER 2018

Délibération

2018 - 20 PROGRAMME PREVISIONNEL DES PRINCIPAUX AMENAGEMENTS BASE DE LOISIRS SITE NATUREL LA PALU

Président de séance : Monsieur Jean-Philippe MACHON

Présents : 30

Jean-Philippe MACHON, Marie-Line CHEMINADE, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Bruno DRAPRON, Françoise BLEYNIE, Frédéric NEVEU, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Annie TENDRON, Gérard DESRENTE, Mélissa TROUVE, Fanny HERVE, Liliane ARNAUD, Christian BERTHELOT, Dominique DEREN, Jean ENGELKING, Caroline AUDOUIN, Philippe CREACHCADEC, Jacques LOUBIERE, Marylise MOREAU, Claire CHATELAIS, Aziz BACHOUR, Erol URAL, Josette GROLEAU, François EHLINGER, Laurence HENRY, Philippe CALLAUD, Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Serge MAUPOUET.

Excusés ayant donné pouvoir : 4

Dominique ARNAUD à Marcel GINOUX, Christian SCHMITT à Nelly VEILLET, Danièle COMBY à Jean-Pierre ROUDIER, Nicolas GAZEAU à Jean-Philippe MACHON.

Absente : 1

Brigitte FAVREAU.

Secrétaire de séance : Madame Céline VIOLLET

Date de la convocation : 07 février 2018

Date d'affichage : 06 MARS 2018

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et L.2122-21,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article R.423-1,

Vu la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, et notamment son article 2,

Considérant que la Ville de Saintes souhaite promouvoir son territoire à travers la préservation de l'environnement et la création d'une offre ludique respectueuse de l'environnement à proximité immédiate du centre-ville, sur le site naturel de la Palu, constituant la coulée verte du lit majeur de la Charente sur un vaste ensemble d'environ 100 hectares de prairies inondables,

Considérant que la Ville de Saintes a mené, via le groupement Horwath LTD-Tikopia, une étude de faisabilité technique, afin de déterminer dans quelles conditions la valorisation et la préservation de cet espace serait possible.

Considérant que cette étude de faisabilité a mis en avant la possibilité de valoriser le plan d'eau par la création d'un centre d'interprétation de la nature et par le développement d'activités de plein air, en vue de renforcer le lien entre les citoyens et leur environnement naturel immédiat.



Considérant qu'il s'agit de développer des activités nautiques, découvrir la faune et la flore via une base de loisirs attenante avec des jeux extérieurs, des lieux de restauration et d'animation, une maison de la nature, des sentiers, découverte et du jalonnement patrimonial.

Considérant que l'aménagement de la base de loisirs constitue une réponse aux responsabilités de la collectivité en matière de mesures environnementales et de développement du territoire car il permet de valoriser le site naturel de la Palu par une approche récréative et touristique, notamment la zone aux abords du plan d'eau inexploité actuellement pour ces activités.

Considérant que l'aménagement vient créer des activités qui devront être complémentaires avec la présence sur le site des pratiques liées à l'agriculture, la pêche et le naturalisme

Considérant que ce projet a pour ambition d'élaborer et de mettre en application un plan de gestion environnementale du site, lequel définira précisément les rôles et missions de l'ensemble des acteurs du site au regard de des zonages visant la préservation des espèces, et ceux permettant une approche du public.

Considérant que le programme prévisionnel des principaux aménagements se décline tel que suit:

✓ En 2018

- l'aménagement d'un théâtre de verdure pour l'observation de la faune et de la flore,
- l'aménagement d'une base nautique avec l'implantation d'un équipement de restauration avec animations musicales et dansantes sur la plateforme haute du site
- l'aménagement d'aires de jeux pour enfants et adolescents,
- l'aménagement d'un parcours sportif,
- l'aménagement d'un terrain multisport,
- le renforcement du jalonnement des sentiers existants et une signalétique patrimoniale et de repérage,
- le réaménagement des accès et les zones de stationnement en proximité,
- des clôtures mobiles pour une zone d'éco pâturage,

✓ En 2019 :

- l'aménagement d'un bac à chaînes en lieu et place de l'ancienne passerelle,
- l'étude de la mise en œuvre d'une zone de baignade,
- la mise en place d'une maison de l'environnement,
- l'aménagement de loisirs « nature » type parcours sensoriels, jardins vagabonds.

Considérant qu'une enveloppe budgétaire de 325 000 euros TTC (trois cent vingt-cinq mille euros TTC) est disponible sur l'exercice 2018, ESPUB, article 2031 et 2315

Après consultation de la Commission « Dynamiser » du 1er février 2018,

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer:

- Sur l'approbation du programme d'opérations de la base de loisirs familiale et environnementale aux abords du plan d'eau de la Palu,
- Sur l'autorisation donnée au Maire ou son représentant de signer les documents relatifs aux consultations nécessaires,
- Sur l'autorisation donnée au Maire ou son représentant pour solliciter les subventions des montants les plus élevés auprès des partenaires concernés,



- Sur l'autorisation donnée au Maire ou son représentant de signer l'ensemble des autorisations d'urbanisme liées à la réalisation de la base de Loisirs, et tous documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de ces propositions.

Pour l'adoption : 28

Contre l'adoption : 6 (Josette GROLEAU, François EHLINGER, Laurence HENRY, Philippe CALLAUD, Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Serge MAUPOUET)

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,

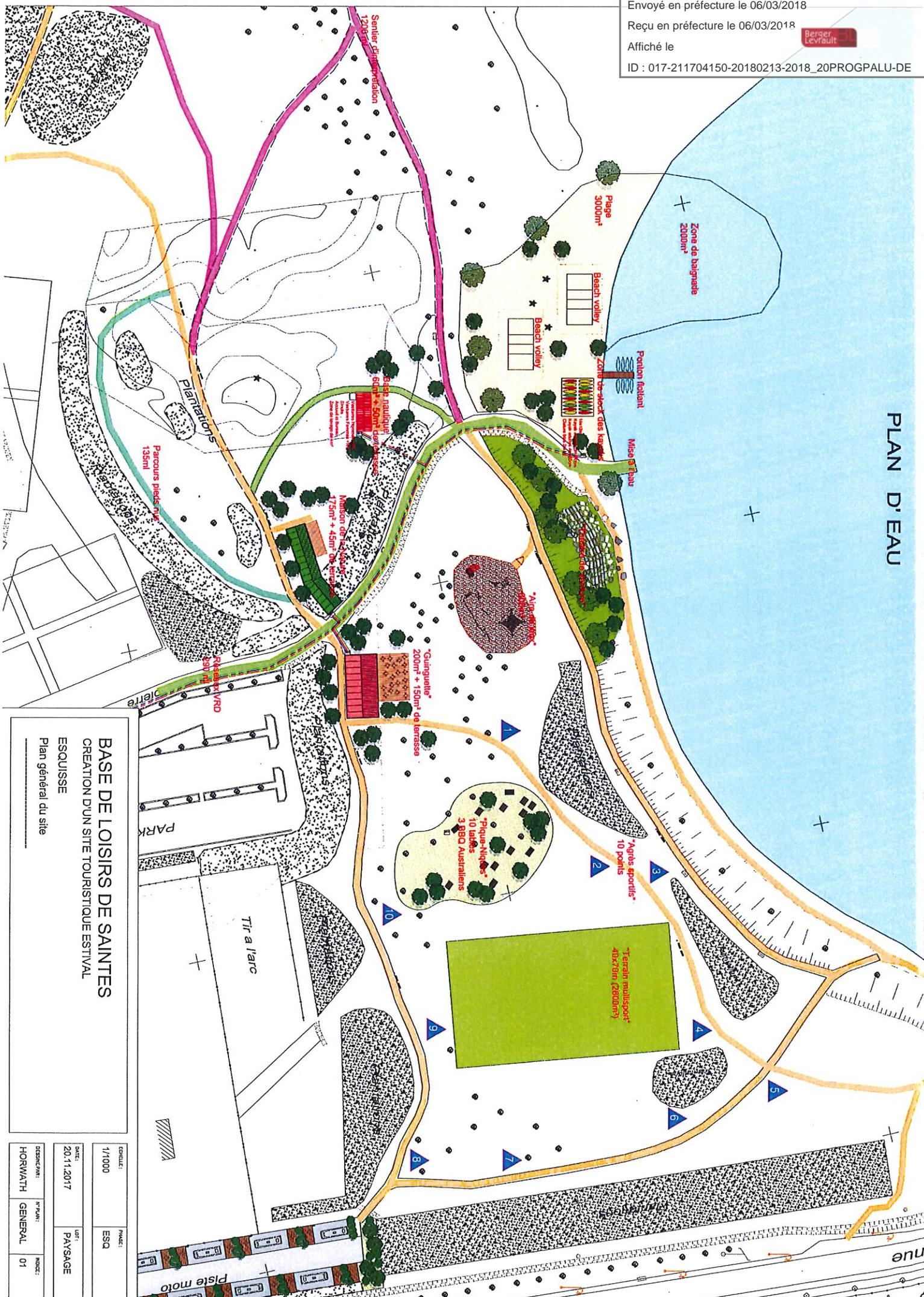
Le Maire,



Jean-Philippe MACHON

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

PLAN D'EAU



BASE DE LOISIRS DE SAINTES
 CREATION D'UN SITE TOURISTIQUE ESTIVAL
 ESQUISSE
 Plan général du site

CONTE: 1/1000	PROJET: ESC
DATE: 20.11.2017	TYPE: PAYSAGE
DIRECTEUR: HORWATH	AUTOUR: GENERAL
PROJET: 01	